

Signature de la convention de partenariat avec quatre Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC)

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et plus largement de la protection de la population en cas de risques majeurs (naturels, sanitaires ou technologiques), la Ville de Troyes a décidé de nouer un partenariat, unique dans le département, avec les quatre Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) présentes au plan local, la Croix Rouge, la Protection Civile, la Croix Blanche et la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

Cette convention s'inscrit dans une volonté de la collectivité de répondre efficacement à la gestion de crise.

François Baroin, *Maire de Troyes*, vous convie **vendredi 15 novembre 2024 à 17h15 au petit salon de l'Hôtel de Ville de Troyes**, pour la signature de la convention avec les quatre Associations Agréées de Sécurité Civile.

CONTACT

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50 · relations.presse@troyes-cm.fr